

MARDI  
16 DÉC. 2025

# SUICIDE

en établissement sanitaire  
ou médico-social :

## PRÉVENIR et SOUTENIR

**9h - 16h30**

Centre de congrès  
Auditorium Jean Rochefort  
21 rue Victor et Hélène Basch,  
22100 Dinan

**Programme et inscription :**  
[espace-ethique-bretagne.fr](http://espace-ethique-bretagne.fr)  
[capps bretagne.fr](http://capps bretagne.fr)

**CAPPS**  
BRETAGNE



## Suicide en établissement sanitaire et médico-social : prévenir et soutenir

La prévention du suicide est un enjeu majeur de santé publique. Pour y répondre, la France s'est dotée d'une stratégie nationale de prévention du suicide, qui est déclinée à l'échelle régionale afin de structurer et renforcer les actions de terrain. La prévention du suicide est également un des objectifs de la feuille de route ministérielle « Améliorer la sécurité des patients et des résidents » 2023-2025. En effet, les suicides en établissements sanitaires ou médico-sociaux constituent, au niveau régional et national, le 1<sup>er</sup> motif de déclaration d'événements indésirables associés aux soins. L'hospitalisation et l'entrée en EHPAD peuvent constituer en eux-mêmes des facteurs de vulnérabilité pour les patients et les personnes accompagnées. Afin de guider les professionnels vers les pratiques les plus efficaces pour prévenir le suicide en établissement, le Groupement d'Études et de Prévention du Suicide (GEPS) a élaboré des recommandations qui seront dévoilées d'ici fin 2025. Ces orientations stratégiques et recommandations offrent aux praticiens des ressources essentielles quant aux modalités d'évaluation des risques ou encore à la promotion d'une culture de prévention.

Le suicide en établissement dépasse la seule dimension individuelle et engage une compréhension multidimensionnelle et collective. Il soulève des enjeux cliniques, mais également éthiques, philosophiques et juridiques qui questionnent le respect de l'autonomie des personnes, le devoir de protection, ainsi que la valeur même de la vie, et la nature de la souffrance humaine. C'est dans ce cadre que l'éthique de la sollicitude prend toute son importance : elle invite à porter attention à la fragilité d'autrui, en favorisant des relations humaines fondées sur l'écoute, le soutien et la reconnaissance mutuelle d'une vulnérabilité partagée. Cette éthique de la sollicitude s'inscrit également dans le domaine de la postvention, car au-delà de la prévention, la postvention — c'est-à-dire l'accompagnement après un suicide ou une tentative de suicide — constitue un volet indispensable pour les établissements qui y sont confrontés. Qu'elle soit individuelle ou collective, la postvention vise à soutenir les proches et les professionnels exposés à un suicide, en soulageant leur détresse, en réduisant les risques pour leur santé mentale, et en facilitant un retour progressif à un fonctionnement habituel dans l'établissement. Il s'agira donc de mettre en lumière les dispositifs régionaux d'interventions coordonnées face au suicide et au psychotraumatisme, afin d'éclairer les pratiques de terrain et les possibilités de soutien.

Alors que la santé mentale est désignée Grande Cause nationale en 2025, cette journée a pour ambition de rassembler les acteurs du secteur sanitaire et médico-social autour d'une réflexion pluridisciplinaire et transversale sur la prévention et la postvention du suicide afin de garantir l'efficacité des réponses apportées aux personnes en souffrance et de promouvoir un engagement partagé en faveur de la vie.